

Groupe Sanef



COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS CONDENSÉS AU 30 JUIN 2018

ETATS DE SYNTHÈSE	3
1 ETAT DU RESULTAT GLOBAL	3
2 BILAN CONSOLIDE	5
3 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	6
4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	7
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	8
1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE	8
2 METHODES COMPTABLES	11
2.1 REFERENTIEL COMPTABLE.....	11
3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE	13
3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13
3.2 CHIFFRE D’AFFAIRES	13
3.3 ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	14
3.4 CHARGES DE PERSONNEL.....	14
3.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES	15
3.6 IMPOTS ET TAXES.....	15
3.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.....	15
3.8 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	16
3.9 IMPOTS SUR LES BENEFICES	16
3.10 RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES.....	16
3.11 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	17
3.12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	18
3.13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS	19
3.14 CLIENTS ET AUTRES CREANCES	22
3.15 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	22
3.16 CAPITAL ET PRIMES D’EMISSION.....	23
3.17 PROVISIONS	23
3.18 ENGAGEMENTS SOCIAUX DIFFERES	24
3.19 PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES COMPTABLES	26
3.20 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	28
3.21 PASSIFS EVENTUELS	28
3.22 GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	29
3.23 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	29
3.24 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES SEMESTRIELS	30

ETATS DE SYNTHESE

1 ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30-juin-2018	30-juin-2017
Produits opérationnels		884 830	835 087
Chiffre d'affaires	3.2	872 699	823 000
<i>dont chiffre d'affaires hors construction</i>		833 062	796 477
<i>dont chiffre d'affaires construction</i>		39 637	26 523
Autres produits	3.5	12 132	12 087
Charges opérationnelles		(414 478)	(388 965)
Achats et charges externes	3.3	(86 099)	(64 482)
<i>dont charges de construction</i>		(39 637)	(26 523)
Charges de personnel	3.4	(85 930)	(90 247)
Autres charges	3.5	(541)	(682)
Impôts et taxes	3.6	(82 889)	(83 247)
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	(159 019)	(150 307)
Bénéfice opérationnel		470 352	446 121
Charges d'intérêts	3.8	(55 336)	(57 476)
Autres charges financières	3.8	(10 404)	(10 809)
Produits financiers	3.8	425	14 212
Bénéfice avant impôt		405 037	392 049
Impôt sur les résultats	3.9	(129 533)	(129 217)
Quote-part du résultat net des mises en équivalence	3.1	1 761	1 260
Bénéfice de l'exercice		277 264	264 091
Part revenant aux intérêts non contrôlants		22	20
Dont part attribuable à l'actionnaire de Sanef		277 242	264 071
Résultat par action <i>(en euros)</i>		3,62	3,45
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		3,62	3,45
Nombre moyen pondéré d'actions		76 615 132	76 615 132

Autres éléments du résultat global :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-2018	30-juin-2017
Bénéfice de l'exercice	277 264	264 091
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies post-emploi	712	916
Effet impôts	245	(265)
Correction impôt	(253)	
<i>Sous-total des éléments ne pouvant pas être ultérieurement reclassés en résultat</i>	704	651
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie des sociétés mises en équivalence - nette d'impôts	535	878
<i>Sous-total des éléments pouvant être ultérieurement reclassés en résultat</i>	535	878
Total produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	1 239	1 529
Total des produits et charges comptabilisés dans l'exercice	278 503	265 620
Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	278 481	265 600
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	22	20

2 BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles	3.11	3 559 396	3 641 031
Immobilisations corporelles	3.12	178 117	181 397
Titres des sociétés mises en équivalence	3.1	57 844	57 596
Actifs financiers non courants	3.13	11 547	14 311
Impôts différés actif		78 847	87 589
Total actifs non courants		3 885 751	3 981 924
Stocks		4 004	5 168
Créances clients et autres créances	3.14	217 099	232 770
Actifs financiers courants	3.13	9 192	397
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.15	92 343	365 325
Total actifs courants		322 637	603 661
TOTAL DE L'ACTIF		4 208 388	4 585 586

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capital	3.16	53 090	53 090
Primes	3.16	654 413	654 413
Réserves consolidées et résultat		(111 991)	203 504
Capitaux propres part du groupe		595 512	911 008
Intérêts minoritaires		106	122
Total capitaux propres		595 618	911 129
Provisions non courantes	3.17	403 012	403 223
Engagements sociaux différés	3.18	50 895	56 895
Dettes financières non courantes	3.19	2 748 939	2 760 103
Total dettes non courantes		3 202 846	3 220 221
Provisions courantes	3.17	32 425	32 151
Engagements sociaux courants	3.19	3 700	
Dettes financières courantes	3.19	179 665	179 232
Dettes fournisseurs et autres dettes	3.20	193 064	240 397
Dettes d'impôt exigible		1 069	2 456
Total dettes courantes		409 923	454 236
TOTAL DU PASSIF		4 208 388	4 585 586

3 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2018	53 090	654 413		203 504	911 007	122	911 128
Mouvements sur le capital							
Distribution de dividendes				(584 999)	(584 999)	(36)	(585 036)
Charges et produits comptabilisés				277 242	277 242	22	277 264
Rémunération en actions							
Mouvements de périmètre (1)							
Autres				(7 738)	(7 738)	(1)	(7 739)
30 juin 2018	53 090	654 413		(111 991)	595 512	106	595 618

(*) Régularisation d'impôts

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves consolidées et résultat	Capitaux propres - Part attribuable à l'actionnaire de Sanef	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total capitaux propres
1^{er} janvier 2017	53 090	654 413		167 099	874 602	120	874 722
Distribution de dividendes				(432 747)	(432 747)	(27)	(432 774)
Charges et produits comptabilisés				265 600	265 600		265 600
Autres				(59)	(59)	8	(51)
30 juin 2017	53 090	654 413		(106)	707 397	101	707 498

4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2018	30/06/2017
ACTIVITES OPERATIONELLES		
Bénéfice opérationnel	470 352	446 121
Dotations aux amortissements et provisions	160 294	150 307
Reprises des amortissements et provisions	(31 008)	(1 200)
Plus et moins values de cession	(596)	
Variation des stocks	1 165	(1 138)
Variation des clients et autres créances	6 826	(2 954)
Variation des fournisseurs et autres dettes	(1 492)	(35 106)
Impôt payé	(127 148)	(166 994)
	478 393	389 036
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Paiement d'immobilisations corporelles	(16 471)	(17 358)
Paiement d'immobilisations incorporelles	(88 791)	(91 511)
Produits de cession immobilisations corporelles et incorporelles	2 069	
Paiement des immobilisations financières	(230)	
Encaissement lié à la vente d'immobilisations financières		3 000
Trésorerie nette sur acquisitions & cessions de filiales		17 928
Intérêts perçus	231	
Dividendes reçus	328	
	(102 865)	(87 941)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à l'actionnaire de Sanef	(585 000)	
Dividendes versés aux intérêts non contrôlants	(36)	
Encaissements provenant d'emprunts	2 577	
Remboursement d'emprunts	(13 000)	(221 250)
Variation des dépôts et cautionnements	267	
Intérêts payés	(53 317)	(64 917)
	(648 510)	(286 167)
VARIATION DE TRESORERIE	(272 982)	14 928
TRESORERIE A L'OUVERTURE	365 325	578 233
TRESORERIE A LA CLOTURE	92 343	593 161

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Le groupe Sanef est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur la construction et l'exploitation de 1 785 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 406 km pour Sanef et 379 km pour Sapn. Au 30 juin 2017 comme au 31 décembre 2016, le réseau en service du groupe est de 1 773 km.

Depuis la signature avec l'Etat en 2010 d'un engagement d'investissements pour le développement durable, les termes des contrats de concession de Sanef et Sapn étaient fixés au 31 décembre 2029.

Le Gouvernement français a signé avec les principaux concessionnaires autoroutiers un plan de relance autoroutier d'un total de 3,2 milliards d'euros pour l'ensemble du secteur en 2015. Ce plan de relance s'inscrit dans le cadre de négociations achevées en avril 2015 par la conclusion d'un Protocole d'accord entre l'Etat et les groupes Vinci, APRR-AREA et Sanef (et Sapn).

Le protocole établit la volonté commune de l'Etat et des SCA de poursuivre durablement la relation contractuelle et de l'aménager sur la base des principes suivants :

1. Développement de l'investissement dans le domaine des infrastructures :
 - i) Investissements directs via le Plan de Relance :
 - a) Pour Sanef, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 330 M€ environ et une extension de durée de la concession de 2 ans.
 - b) Pour Sapn, le Plan de Relance représente un plan d'investissements de 260 M€ et une extension de durée de la concession de 3 ans et 8 mois.
 - ii) Investissements indirects via :
 - a) Le versement des SCA à l'AFITF d'une Contribution Volontaire Exceptionnelle (« CVE »). La CVE, d'un montant de 60 millions d'euros par an, sera versée par l'ensemble des SCA signataires de l'accord jusqu'à la fin de concession de chaque société. La quote-part du Groupe Sanef (Sanef et Sapn) représente 17 % du montant total de la CVE.
 - b) La création par Vinci, APRR et les actionnaires de Sanef d'un Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (« FMET ») de 200 millions d'euros. La contribution des actionnaires du groupe Sanef étant de 50 millions d'euros.
2. Stabilisation de la relation contractuelle avec Sanef et Sapn et de l'équilibre économique des concessions :
 - i) Mise en place d'une clause dite de « stabilité fiscale » par modification de l'article 32
 - ii) Mise en œuvre d'une mesure de plafonnement de la rentabilité des concessions : retranscrite par la modification de l'article 36 des contrats de concession Sanef et Sapn.
3. Compensation de la hausse de la redevance domaniale de 2013 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2016 à 2018 inclus et compensation du gel des tarifs en 2015 par une hausse additionnelle des tarifs de péage de 2019 à 2023 inclus.
4. Renforcement de la politique commerciale des SCA en matière de développement durable (favorisant notamment le covoiturage, les véhicules écologiques et les jeunes et/ou étudiants)
5. Création d'une autorité de régulation indépendante du secteur autoroutier : le 15 octobre 2015, l'ARAF est devenue l'ARAFER (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires et Routières) et prend en charge la régulation du secteur autoroutier (i.e. consultation pour les projets de modification d'un contrat de concession, ou de tout autre contrat, lorsqu'ils ont une incidence sur les tarifs de péage ou sur la durée de la concession).

Le Décret n° 2015-1046 du 21 août 2015 approuvant des avenants aux conventions passées entre l'Etat et Sanef et entre l'Etat et Sapn a été publié le 23 août 2015 au Journal Officiel.

Les contrats de concession sont ainsi portés pour Sanef à échéance 31 décembre 2031 et pour Sapn à échéance 31 août 2033.

Les conventions de concession principales, analogues pour les deux sociétés, et les cahiers des charges annexés constituent les instruments fondamentaux définissant les relations entre l'Etat concédant et les deux sociétés concessionnaires. Ces documents régissent notamment la construction et l'exploitation des autoroutes, les dispositions financières applicables, la durée de la concession et les modalités de reprise des installations en fin de concession.

Parmi les principales dispositions susceptibles d'influencer les perspectives d'exploitation figurent notamment :

- L'obligation de maintenir en bon état l'ensemble des ouvrages et d'assurer la continuité de la circulation dans de bonnes conditions de sécurité et de commodité ;
- Les dispositions fixant les taux de péages et les règles d'évolution ;
- Les clauses prévoyant les dispositions applicables en cas d'évolution des réglementations techniques et fiscales applicables aux sociétés d'autoroutes : si une telle évolution était susceptible de remettre en cause gravement l'équilibre des concessions, l'Etat et les sociétés concessionnaires arrêteraient d'un commun accord les compensations à envisager ;
- Les dispositions susceptibles de garantir la remise en bon état des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat ;
- Les conditions de retour des actifs à l'Etat en fin de concession et les restrictions grevant les actifs ;
- La faculté pour l'Etat de racheter les contrats de concessions pour motif d'intérêt général.

Dans le cadre du processus de privatisation du groupe Sanef, l'Etat français a procédé à des ajustements des contrats de concession au moyen d'avenants qui ont été approuvés par les Conseils d'Administration de Sanef et de Sapn, respectivement les 27 avril et 4 mai 2006.

Enfin, des contrats de plan sont signés entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat, qui définissent les programmes d'investissements complémentaires et la politique tarifaire : le contrat de plan entre Sanef et l'Etat s'est achevé en 2015.

Des négociations sur un nouveau contrat de plan, le Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), ont été initiées à l'automne 2016. L'avis de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières relatif au PIA est intervenu en juin 2017.

Des discussions entre le Groupe Sanef et les services de l'Etat ont repris en décembre 2017 suite à la modification d'une partie du plan. Les projets d'avenants aux contrats de concession qui intégreront les investissements du PIA et les augmentations tarifaires dans les contrats de concessions de Sanef et SAPN ont été instruits par le Conseil d'Etat au cours du premier semestre de 2018.

Le PIA prévoit la création ou la modification de quatre échangeurs, la création de places de covoiturage et des programmes de protection de l'environnement. Le PIA représente un investissement de 122 millions d'euros pour Sanef et SAPN qui sera compensé par des augmentations de péage supplémentaires de

Comptes consolidés Sanef – 30 juin 2018

0,225% pour Sanef et de 0,218% pour SAPN entre 2019 et 2021. Le PIA fera aussi l'objet d'un cofinancement par certaines collectivités locales.

Le Plan d'investissement autoroutier (PIA) a été publié au Journal Officiel le 30 août après avoir reçu un avis favorable du Conseil d'Etat.

Le siège social de la société Sanef est situé : 30, boulevard Gallieni, à Issy-les-Moulineaux (92130).

Les comptes consolidés condensés du premier semestre ont été établis par la direction générale de la société le 1 septembre 2018.

2 METHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés condensés du premier semestre 2018 ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative aux états financiers intermédiaires.

L'application de méthodes comptables spécifiques ou de modalités de présentation différentes dans les comptes intermédiaires par rapport aux comptes annuels résulte en conséquence de l'application d'IAS 34.

Ainsi, en l'absence d'établissement de déclaration fiscale au semestre, la charge d'impôt (exigible et différée) est déterminée sur la base du taux d'impôt effectif prévu pour l'ensemble de l'exercice.

Pour des raisons relatives à la répartition du trafic autoroutier au cours de l'exercice, qui favorise la seconde partie de l'année (mois d'été), l'activité et les résultats du premier semestre sont habituellement inférieurs à ceux du second semestre.

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2018 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 auxquels il convient de se reporter, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées ci-dessus et des nouvelles normes suivantes, applicables de façon obligatoire aux états financiers intermédiaires du premier semestre 2018:

- L'application au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS15, relative à la reconnaissance du chiffre d'affaires ne trouve pas à s'appliquer dans le Groupe et n'a pas d'impact dans les états financiers,
- La norme IFRS 9, relative aux instruments financiers, à une classification unique de l'évaluation des actifs financiers et enfin un modèle unique de dépréciation est applicable au 1^{er} janvier 2018. Ce changement de méthode n'a qu'un impact mineur pour le groupe Sanef.

Le groupe n'a pas anticipé dans ses états financiers intermédiaires les normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2018 (leur impact éventuel sur les états financiers du groupe est en cours d'étude).

Entrées en vigueur de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location et applicable au 1 janvier 2019, elle a fait l'objet d'une analyse en 2017.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement, rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les sources principales d'incertitude relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3 EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1 Périmètre de consolidation

Le groupe Sanef est composé de la société mère Sanef et des filiales suivantes :

Sociétés	Activité	Méthode de consolidation
<i>Sapn</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>Sanef Aquitaine</i>	<i>Exploitation d'autoroutes</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>Bip&Go</i>	<i>Distribution (Télématique)</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>SE BPNL</i>	<i>Exploitation d'autoroutes</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>Léonord Exploitation</i>	<i>Exploitation d'autoroutes</i>	<i>Intégration globale</i>
<i>Léonord</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>Mise en équivalence</i>
<i>Alis</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>Mise en équivalence</i>
<i>Routalis</i>	<i>Exploitation d'autoroutes</i>	<i>Mise en équivalence</i>
<i>A'Lienor</i>	<i>Concession autoroutière</i>	<i>Mise en équivalence</i>

Il n'y a pas eu de mouvement de périmètre durant le premier semestre 2018.

3.2 Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/6/2018	30/6/2017
Péages	793 016	757 018
<i>Abonnements et prestations télématiques</i>	<i>11 029</i>	<i>12 237</i>
<i>Redevances des installations commerciales</i>	<i>16 746</i>	<i>15 876</i>
<i>Services télécom</i>	<i>3 292</i>	<i>2 937</i>
<i>Prestations d'ingénierie et autres</i>	<i>8 978</i>	<i>8 409</i>
Chiffre d'affaires hors péages	40 045	39 459
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	39 637	26 523
Chiffre d'affaires	872 699	823 000

Les ventes d'abonnement et de services télématiques comprennent la facturation des frais de gestion sur abonnements.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications.

Les prestations d'ingénierie et divers comprennent les ventes de carburants, les divers services réalisés sur le réseau ou à proximité immédiate, les prestations des filiales hors concession autoroutière.

3.3 Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/6/2018	30//6/2017
Maintenance des infrastructures	(2 641)	(2 811)
Entretiens et réparations	(8 496)	(7 639)
Consommations et charges liées aux opérations	(11 705)	(11 388)
Autres achats et charges externes	(23 620)	(16 121)
Chiffre d'affaires construction sur travaux confiés à des tiers	(39 637)	(26 523)
Achats et charges externes	(86 099)	(64 482)

3.4 Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/6/2018	30//6/2017
Rémunération du personnel	(48 089)	(48 941)
Charges sociales	(25 255)	(26 244)
Intéressement	(2 935)	(5 604)
Participation des salariés	(6 936)	(6 970)
Autres charges de personnel	(1 286)	(1 304)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(1 428)	(1 184)
Charges de personnel	(85 930)	(90 247)

En vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui se présente sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter, équivaut à une baisse de cotisations sociales ; son estimation est donc classée comme telle dans les charges de personnel.

3.5 Autres produits et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	650	793
Production immobilisée	3 098	2 221
Subventions d'exploitation	136	44
Autres produits divers	8 247	9 029
Autres produits	12 132	12 087
Charges diverses	(54)	(620)
Dotations nettes aux provisions	(487)	(62)
Autres charges	(541)	(682)

3.6 Impôts et taxes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2018	30//6/2017
Taxe d'aménagement du territoire	51 700	51 409
Contribution économique territoriale	24 493	24 218
Redevance domaniale	1	0
Autres impôts et taxes	6 695	7 621
Impôts et taxes	82 889	83 247

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe d'aménagement du territoire applicable est de 7,32 € par millier de kilomètres parcourus.

3.7 Dotations aux amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/6/2018	30//6/2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(120 680)	(114 006)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des concessions	(17 873)	(15 986)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles des autres sociétés	(167)	(267)
Total des dotations aux amortissements	(138 720)	(130 260)
Dotations nettes aux provisions sur domaine concédé	(20 299)	(20 047)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations des autres sociétés		
Dotations aux amortissements et provisions	(159 019)	(150 307)

3.8 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/6/2018	30/6/2017
Charges d'intérêts provenant de dettes évaluées au coût amorti	(55 336)	(57 476)
Total des charges d'intérêts	(55 336)	(57 476)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/6/2018	30/6/2017
Autres charges financières		
Effet de la désactualisation des provisions à long terme	(10 412)	(10 692)
Autres charges financières	7	(116)
Total des autres charges financières	(10 404)	(10 808)

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/6/2018	30/6/2017
Produits financiers		
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement (*)	93	13 423
Autres produits financiers	332	789
Total des produits financiers	425	14 212

(*) Impact sur 2017 d'une plus-value de cession consolidée de 11,5 millions relative à la vente des filiales Eurotoll et Eurotoll ZRT à Abertis

3.9 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt est calculée sur la base du taux effectif prévu pour l'exercice 2018, soit un taux de 34,43%.

3.10 Résultat par action et dividendes

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action s'identifie au résultat de base par action.

3.11 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 30 juin 2018
Logiciels acquis	84 102	1 369		847	86 318
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9 018 562	39 637	(3 602)	795	9 055 392
TOTAL	9 106 508	41 006	(3 602)	1 641	9 145 553

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 30 juin 2017
Logiciels acquis	83 426	2 302		(6 820)	78 908
Autres immobilisations incorporelles	3 843				3 843
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	8 884 367	26 523		1 924	8 912 814
TOTAL	8 971 637	28 825		(4 896)	8 995 566

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 30 juin 2018
Logiciels acquis	(70 449)	(2 049)			(72 498)
Autres immobilisations incorporelles	(3 841)	(1)			(3 842)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(5 391 187)	(118 629)			(5 509 816)
TOTAL	(5 465 477)	(120 680)			(5 586 156)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 30 juin 2017
Logiciels acquis	(65 856)	(2 005)		161	(67 700)
Autres immobilisations incorporelles	(3 838)				(3 838)
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(5 150 453)	(112 001)			(5 262 454)
TOTAL	(5 220 147)	(114 006)		161	(5 333 992)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 30 juin 2018
Logiciels acquis	13 653	13 819
Autres immobilisations incorporelles	2	1
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 627 376	3 545 576
TOTAL	3 641 031	3 559 396

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 30 juin 2017
Logiciels acquis	17 570	11 208
Autres immobilisations incorporelles	5	5
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	3 733 914	3 650 360
TOTAL	3 751 489	3 661 572

3.12 Immobilisations corporelles

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 30 juin 2018
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	754 585	16 444	(1 791)	(1 650)	767 588
Immobilisations des autres sociétés	3 351	27			3 378
TOTAL	757 936	16 471	(1 791)	(1 650)	770 966

Valeur brute (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 30 juin 2017
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	723 896	17 205	(3 406)	2 879	740 574
Immobilisations des autres sociétés	3 198	153	(21)		3 330
TOTAL	727 094	17 358	(3 427)	2 879	743 904

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2018	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 30 juin 2018
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(574 188)	(17 873)	1 731	(1)	(590 332)
Immobilisations des autres sociétés	(2 351)	(167)			(2 518)
TOTAL	(576 539)	(18 041)	1 731	(1)	(592 850)

Amortissements (en milliers d'euros)	Au 1^{er} janvier 2017	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres (*)	Au 30 juin 2017
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	(543 740)	(15 987)	3 134		(556 593)
Immobilisations des autres sociétés	(2 030)	(266)	66	52	(2 178)
TOTAL	(545 770)	(16 253)	3 200	52	(558 771)

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1^{er} janvier 2018	Au 30 juin 2018
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 397	177 257
Immobilisations des autres sociétés	1 000	860
TOTAL	181 397	178 117

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Au 1^{er} janvier 2017	Au 30 juin 2017
Immobilisations d'exploitation des sociétés concessionnaires d'autoroutes	180 155	183 981
Immobilisations des autres sociétés	1 168	1 152
TOTAL	181 324	185 133

3.13 Actifs financiers non courants et courants

Valeur comptable des actifs financiers par catégories comptables

Les actifs financiers présentés dans les tableaux ci-après excluent les « clients et autres créances » (note 3.14) et la « trésorerie et équivalents de trésorerie » (note 3.15).

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 30 juin 2018, en valeur comptable			Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Titres de participation	921		921	921
Créances rattachées à des participations		8 089	8 089	8 089
Prêts		1 972	1 972	1 972
Dépôts et cautionnements		572	572	572
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers		-6	-6	-6
Total des actifs financiers non courants	921	10 627	11 547	11 547

Les créances rattachées à des participations de 8 089 milliers d'euros au 30 juin 2018 (10 878 milliers d'euros au 31 décembre 2017) concernent essentiellement la société concessionnaires Alis.

Actifs financiers non courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017, en valeur comptable			Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Titres de participation	921		921	921
Créances rattachées à des participations		10 878	10 878	10 878
Prêts		1 940	1 940	1 940
Dépôts et cautionnements		572	572	572
Instruments financiers dérivés				
Autres actifs financiers				
Total des actifs financiers non courants	921	13 390	14 311	14 311

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 30 juin 2018, en valeur comptable			Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées				
Instruments financiers dérivés				
Autres créances financières		9192	9192	9192
Total des actifs financiers courants		9192	9192	9192

Actifs financiers courants (en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017, en valeur comptable			Juste valeur
	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Valeur nette comptable	
Intérêts sur créances rattachées				
Instruments financiers dérivés				
Autres créances financières		397	397	397
Total des actifs financiers courants		397	397	397

Analyse des titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés concernent :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Quote-part capital détenue au 30 juin 2018	Valeur comptable nette	
		30-juin-18	31-déc.-17
- Sanef 107,7	99,99	15	15
- Centaure Pas de Calais	34,00	259	259
- Centaure Paris Normandie	49,00	343	343
- Centaure Grand-est	14,44	131	131
- Autoroutes Trafic SNC	20,63	72	72
- Sogarel	5,00	100	100
- Emetteur Groupe Sanef (EGS)	100,00	0	0
Total titres de participation non consolidés		921	921

Les titres de participation classés en actifs financiers disponibles à la vente comprennent des filiales contrôlées qui ne sont pas consolidées, mais dont la consolidation aurait un impact immatériel.

Informations sur les prêts et créances en actifs financiers non courants

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inscrits au bilan (prêts) pour un montant actualisé de 1 603 milliers d'euros au 30 juin 2018 (1 572 milliers d'euros au 31 décembre 2017), sont à échéance à 20 ans à la date de leur versement et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser ces prêts s'élève à 4% et est utilisé pour déterminer les produits financiers enregistrés en résultat.

3.14 Clients et autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Avances et acomptes versés sur commandes	1 040	668
Clients et comptes rattachés : péages	133 759	117 224
Clients et comptes rattachés autres activités	3 394	8 391
Clients douteux	5 988	5 769
Clients, factures à émettre	40 597	37 220
Autres créances diverses	6 048	9 817
Provision pour dépréciation des créances clients	(9 150)	(8 673)
Total clients et autres créances financières (1)	181 677	170 417
Autres créances non financières	35 422	62 354
Total clients et autres créances	217 099	232 770

(1) Actifs financiers évalués selon la catégorie comptable des prêts et créances

Les créances clients et les autres créances financières font partie de la catégorie comptable « prêts et créances » selon la norme IAS 39. Elles figurent au bilan à leur valeur nominale, éventuellement dépréciée.

Compte tenu de leurs échéances à très court terme, ce mode de valorisation est très voisin du coût amorti au taux d'intérêt effectif et de la juste valeur.

Les autres créances diverses d'un montant de 6 048 milliers d'euros au 30 juin 2018 regroupent les autres débiteurs divers (mandats TIS chez Sanef et SAPN).

Les créances non financières regroupent les créances sociales et fiscales, à l'exception, le cas échéant, des créances d'impôt courant sur les bénéfices.

3.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le traitement comptable des équivalents de trésorerie choisi par le groupe est celui des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la juste valeur.

La ventilation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est présentée dans le tableau ci-après.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Equivalents de trésorerie : SICAV	6 008	132 103
Disponibilités	86 335	233 223
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	92 343	365 325

La politique d'investissement du groupe Sanef en matière de liquidité excédentaire consiste à investir en SICAV monétaires auprès d'établissement financiers dont la notation S&P est au moins de BBB.

3.16 Capital et primes d'émission

Le capital social de la société Sanef au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 est fixé à 53 090 456 euros, divisé en 76 615 132 actions d'une valeur nominale de 0,69295 euros chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende. Les primes d'émission, correspondant à des apports des actionnaires excédant la valeur nominale des actions, s'élèvent à 654 413 milliers d'euros au 30 juin 2018 comme au 31 décembre 2017.

3.17 Provisions

Au 30 juin 2018 :

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2018	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 30 juin 2018
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	403 223	20 299		(30 593)	10 080	3	403 012
TOTAL	403 223	20 299		(30 593)	10 080	3	403 012

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2018	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 30 juin 2018
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Litiges	5 985	398	(219)			(168)	5 996
Autres	26 165	27	(196)			433	26 429
TOTAL	32 150	425	(415)			265	32 425

TOTAL	Au 1 ^{er} janvier 2018	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 30 juin 2018
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	403 223	20 299		(30 593)	10 080	3	403 012
Litiges	5 985	398	(219)			(168)	5 996
Autres	26 165	27	(196)			433	26 429
TOTAL	435 373	20 724	(415)	(30 593)	10 080	268	435 437

L'ensemble des provisions sur domaine autoroutier concédé (provisions pour renouvellement futur des couches de roulement des chaussées et pour maintien en l'état des ouvrages d'art) est classé en non courant. La contribution volontaire exceptionnelle est classée à 100% en non courant dans la catégorie provisions sur domaine autoroutier concédé

Au 30 juin 2017:

Non courant	Au 1 ^{er} janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 30 juin 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	416 900	20 047	(31 872)		10 384		415 459
TOTAL	416 900	20 047	(31 872)		10 384		415 459

Courant	Au 1 ^{er} janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 30 juin 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé							
Litiges	7 243	595	(185)				7 654
Autres	35 895	975	(1 659)	(5 910)			29 301
TOTAL	43 139	1 570	(1 844)	(5 910)			36 955

TOTAL	Au 1 ^{er} janvier 2017	Dotations	Reprises		Variation résultant de l'actualisation	Variation de périmètre et autres	Au 30 juin 2017
			Utilisation de l'exercice	Reprise sans utilisation			
Provisions sur domaine autoroutier concédé	416 900	20 047	(31 872)		10 384		415 459
Litiges	7 243	595	(185)				7 654
Autres	35 895	975	(1 659)	(5 910)			29 301
TOTAL	460 039	21 617	(33 716)	(5 910)	10 384		452 414

3.18 Engagements sociaux différés

Les engagements sociaux différés comprennent des régimes à prestations définies post-emploi (indemnités de fin de carrières, mutuelles des retraités) et d'autres avantages (médailles du travail, mesures d'accompagnement).

Leur montant global au bilan s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Juin 2018	Décembre 2017
Régimes post-emploi à prestations définies	46 421	46 511
Autres avantages	8 174	10 384
Total	54 595	56 895

Régimes post-emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Juin 2018	Décembre 2017
Engagement et droits	46 421	46 511
Total	46 421	46 511

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les montants ci-dessus ont été les suivantes :

	30/06/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	1,50%	1,50%
Taux de progression des salaires	2,75%	2,75%

Les engagements à prestations définies sont toujours financés entièrement par le groupe.

Autres avantages

Les autres avantages regroupent les médailles du travail et autres provisions (mesures d'accompagnement).

(en milliers d'euros)	Au 30 Juin 2018			Au 31 décembre 2017		
	Médailles	Provisions	TOTAL	Médailles	Provisions	TOTAL
Au 1er janvier	1 203	9 181	10 384	1 371	14 088	15 459
Entrée de périmètre						
Dotation	469		469			
Utilisation	(235)	(2 444)	(2 679)	(187)	(4 907)	(5 094)
Reprise sans utilisation						
Actualisation financière						
Pertes et gains actuariels	0		0	19		19
Au 31 décembre	1 437	6 737	8 174	1 203	9 181	10 384

3.19 Passifs financiers par catégories comptables

Dettes financières courantes et non courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2018				Juste valeur à la clôture
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	
Emprunts courants et non courants	2 868 939			2 868 939	3 309 418
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 398			21 398	21 398
Intérêts courus et non échus	20 948			20 948	20 948
Total dettes financières hors fournisseurs	2 928 604	0	0	2 928 604	3 369 082
Fourisseurs et autres dettes financières (voir note 3.21)	66 139			66 139	66 139
Total dettes financières selon IAS 39	2 994 743	0	0	2 994 743	3 435 221

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017				Juste valeur à la clôture
	Passifs au coût amorti	Passifs détenus à des fins de transactions	Dérivés qualifiés de couverture	Valeur nette comptable à la clôture	
Emprunts courants et non courants	2 880 104			2 880 104	3 317 230
Avances de l'Etat	17 318			17 318	17 318
Dépôts et cautionnements reçus	21 132			21 132	21 132
Intérêts courus et non échus	20 782			20 782	20 782
Total dettes financières hors fournisseurs	2 939 335	0	0	2 939 335	3 376 462
Fourisseurs et autres dettes financières (voir note 3.20)	113 871			113 871	113 871
Total dettes financières selon IAS 39	3 053 206	0	0	3 053 206	3 490 333

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements versés par les porteurs de cartes et de badges ; ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après retour de

la carte ou du badge. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières autres que les emprunts ont une juste valeur correspondant à leur valeur comptable.

L'endettement financier du groupe est libellé exclusivement en euro. Ses recettes et ses dépenses sont également essentiellement libellées en euro et réglées dans cette monnaie.

Il n'y a pas eu d'opérations de financement sur le 1^{er} semestre 2018.

La structure de taux des emprunts est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017
Taux fixe ou révisable	2 679 490	2 677 431
Taux variable	189 449	202 672
Total	2 868 939	2 880 104

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts

La répartition des emprunts au 30 juin 2018 par échéance est la suivante :

Année	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
2018	120 000						120 000
2019		305 896					305 896
2020			256 625				256 625
2021				220 297			220 297
2022					263 022		263 022
2023						360 903	360 903
2024						453 299	453 299
2025							
2026						593 298	593 298
2027							
2028						295 598	295 598
30 juin 2018	120 000	305 896	256 625	220 297	263 022	1 703 099	2 868 939
31 décembre 2017	120 000	318 529	256 489	220 182	262 878	1 702 025	2 880 104

Par ailleurs, le groupe Sanef n'a pas de risques de change.

3.20 Fournisseurs et autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 30 juin 2018	Au 31 décembre 2017	
Avances et acomptes reçus sur commandes	694	-1 205	
Fournisseurs	17 534	21 801	
Dettes sur immobilisations	35 030	82 816	
Autres dettes financières	3 816	9	
Total fournisseurs et autres dettes financières (1)	57 074	103 421	
Dettes fiscales et sociales	126 260	125 468	
Produits constatés d'avance	9 730	11 508	
Ecart de conversion passif			
Total dettes non financières	135 990	136 976	
Total dettes fournisseurs et autres dettes	193 064	240 397	

(1) Passifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti

Les dettes fournisseurs et autres dettes étant à très court terme, leur valeur comptable est très voisine de leur juste valeur.

3.21 Passifs éventuels**Litiges**

Les sociétés du groupe sont parties à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Sanef considère qu'au 30 juin 2018, aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Engagement 1% paysage

Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1% Paysage et Développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30-juin-18	31-déc.-17
Engagement 1% paysage	3	3

Cautions données

Les cautions données par le groupe Sanef sont les suivantes :

Sanef a donné deux garanties maison-mère pour un montant total de 2 367 milliers d'euros en faveur de Sanef Aquitaine dans le cadre de l'exploitation de l'autoroute A65 pour A'Lienor, sans modification depuis le 31 décembre 2017.

Sanef a fait émettre deux garanties bancaires dans le cadre du contrat d'exploitation du Périphérique nord de Lyon pour un montant cumulé de 7 801 milliers d'euros au 30 juin 2018, (7 801 milliers d'Euros au 31 décembre 2017).

Sanef a donné une garantie à SAPN pour l'autoroute A150 à hauteur de 900 milliers d'euros.

Le montant total des cautions au 30 juin 2018 est de 11 076 milliers d'euros (15 541 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

3.22 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

En matière de risque de marchés (taux d'intérêt, changes et valeurs cotées), Sanef encourt principalement un risque de taux d'intérêt.

La partie de l'endettement à taux fixe est soumise à un risque de variation de juste valeur en cas de rachat de celle-ci sur le marché alors que les dettes à taux variable impactent les résultats financiers futurs.

Une partie significative de la dette financière du groupe Sanef a été contractée à taux fixe.

Au total, Sanef n'encourt qu'un risque limité d'augmentation de ses charges financières en cas de hausse des taux d'intérêts.

Le fait qu'une partie de la dette financière de Sanef est à taux fixe a pour effet de rendre sensible la juste valeur de cette dette à l'évolution des taux d'intérêt. Une réduction des taux d'intérêts augmente la juste valeur, une augmentation des taux réduit cette juste valeur. L'écart entre la juste valeur des dettes à taux fixe et leur valeur comptable ne serait constaté en perte ou en profit que si Sanef décidait de procéder à des remboursements anticipés, en fonction des possibilités offertes par le marché.

3.23 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction commerciale n'a eu lieu entre le groupe Sanef et son actionnaire, HIT.

Un contrat d'accord industriel « industrial agreement » a été conclu entre Sanef SA et Abertis infraestructuras SA le 12 juin 2017. Ce contrat prévoit le transfert du savoir-faire et de l'expertise Abertis dans le domaine autoroutier ainsi que l'assistance technique nécessaire à ce transfert. Il prévoit également la possibilité pour Sanef de décliner cet accord au sein de ses filiales. En contrepartie Sanef s'engage à s'acquitter d'une redevance annuelle. Ce contrat est en vigueur depuis le 1 juillet 2017.

Les sociétés mises en équivalences sont présentées dans la note 3.1.

Au 30 juin 2018, le groupe a une créance totale de 8.1 millions d'euros auprès de la société Alis (10,8 millions au 31 décembre 2017).

Aucune autre information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été jugées non significatives au regard de la norme IAS24.

3.24 Evénements postérieurs à la clôture des comptes semestriels

La publication au Journal Officiel et l'émission de l'avis favorable du Conseil d'Etat sur le nouveau plan d'investissement autoroutier (PIA) sont intervenus après la clôture semestrielle soit le 30 août 2018.